

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté-Egalité-Fraternité**  
**COMMUNE D'ALTVILLER**

**Conseil Municipal du 27 mars 2015**

1. Attribution du marché : Ravalement de façade, remplacement de fenêtres bâtiment école
2. Attribution du marché : Jardin Pédagogique
3. Demande de subventions pour le Jardin Pédagogique
4. Travaux trottoirs CD22
5. Dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé
6. Les jobs d'été
7. Gestion du foyer
8. Subventions aux associations.
9. Vote des taux d'imposition des taxes locales
10. Vote du budget primitif 2015
11. Divers

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 MARS 2015**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – M. CLAMME André - Mme TALAGA Joëlle - Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel – M. MATZ Jean-Pierre – Mme WEBER Denise - M. SENSER Gérard - MONTALBANO Jean - M. MULLER Serge - Melle PICQ Anne-Louise-Pierre - M. BIEGEL Fernand - Mme DE GOBBI Sarah

**Absent excusé :** M. PENNERAD Pascal

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.  
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

### **1° - Attribution du marché :**

#### **1 –a Ravalement de façade – enduit extérieur bâtiment école**

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre concernant des travaux de ravalement de façade enduit extérieur – Bâtiment école. Sur les 3 entreprises consultées, 1 entreprise a présenté une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 mars 2015, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que la société SPI Peinture de Freyming-Merlebach présente une offre répondant au critère d'attribution du marché pour un montant de 13 771,90 € H.T soit 16 526,28 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché « Ravalement de façade enduit extérieur – Bâtiment école » à l'entreprise SPI Peinture pour un montant de 13 771,90 € H.T soit 16 526,28 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal

#### **2 –b Remplacement de menuiserie extérieure PVC – bâtiment école**

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre concernant des travaux de menuiserie extérieure PVC – Bâtiment école. Sur les 4 entreprises consultées, 3 entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 mars 2015, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que la société Fenêtres SCHMITT de Théding présente l'offre répondant au critère d'attribution du marché pour un montant de 16 155,00 € H.T soit 19 386,00 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché « Menuiserie extérieure PVC – Bâtiment école » à l'entreprise Fenêtres SCHMITT de Théding pour un montant de 16 155,00 € H.T soit 19 386,00 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

### **2 ° Attribution du marché : Jardin pédagogique**

Point reporté

### **3° Demande de subventions pour le jardin pédagogique**

Point reporté

#### **4° Travaux accotement CD22**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un devis a été demandé pour la réalisation d'un accotement sur la CD22 pour faire la jonction entre la boulangerie et la maison n°332.

Le devis établi par la société TERRA-EST de Vahl-Ebersing s'élève à 3 287.50 € H.T soit 3 945.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de la société TERRA-EST de Vahl-Ebersing d'un montant de 3 287.50 € H.T soit 3 945.00 € T.T.C
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **5° Dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'école du RPI Altviller-Lachambre s'est récemment prononcé en faveur de la mise en place du dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé.

La Direction Départementale de l'éducation nationale a besoin d'une délibération afin de garantir que tout nouvel enseignant affecté dans le RPI soit compétent pour assurer lui-même cet enseignement.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la mise en place du dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé dans le RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de la mise en place du dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé dans le RPI.

Voix pour : 12

Voix contre : 1

Abstention : 1

#### **6° Les jobs d'été**

Quatre garçons et six filles de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été de cette année. Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines sur la base de 20h/semaine.

L'encadrement sera assuré par Mme LAROCHE Solange (ATSEM), M. KWIATKOWKI William (Agent technique), et les Adjoints et les Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

#### **7° Gestion du foyer**

Point reporté

### **8° Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2015
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altviller	270
Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 19 pompiers x 41.50	373.50
Association Notre Dame du Rosaire	270
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270
Association des Cavaliers du Domaine de Romazières	270
Conseil de Fabrique	270
Chorale Récré à Sons	270
ASSE Ecole d'Altviller 34x10	340
ASSE Ecole de Lachambre 19x10	190
Association des Parents d'Elèves	270
Participation communale chasse aux œufs	616
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90
USEP	84
Club Vosgien	104,50
Association Prévention routière	50

Une subvention exceptionnelle de 1000 € sera attribuée à la Chorale Récré à Sons pour l'organisation de la fête musique lors de laquelle cette association fêtera ses 10 ans.

Cette subvention sera versée de la manière suivante : 75 % avant la manifestation et 25 % sur présentation du bilan final de la manifestation.

### **9° Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2015 les taux appliqués en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation 19.62%
- Taxe foncière (bâti) 12.61%
- Taxe foncière (non bâti) 34.43%

### **10 ° Vote du Budget primitif 2015**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2015, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
INVESTISSEMENT	322 900,00 €	322 900,00 €
FONCTIONNEMENT	576 491,00 €	822 828,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>899 391,00 €</b>	<b>1 145 728,00 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

### **11° Divers**

- Nous avons lancé une renégociation des taux des deux prêts :
  - Les prêts souscrit au Crédit local de France n'est pas négociable, le contrat ne prévoyait pas la possibilité de renégocier les conditions financières.
  - Le prêt souscrit au Crédit Mutuel, nous sommes en attente d'une réponse de leur part.
- Nous allons dématérialiser les délibérations et autres documents à transmettre à la Sous-Préfecture. Pour cela nous allons acquérir un logiciel avec une signature électronique pour un montant de 330 € T.T.C. La maintenance annuelle de ce logiciel s'élèvera à 75 € H.T.
- Les contrats signés avec ERDF pour le foyer et la mairie ont été renégociés. Les tarifs ont été bloqués pour 2 ans.

**ALTVILLER le 27 mars 2015**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**

<b>Numéro</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Page</b>
1	Attribution du marché : Ravalement de façade, remplacement de fenêtres bâtiment école	2
2	Attribution du marché : jardin pédagogique	2
3	Demande de subventions : jardin pédagogique	2
4	Travaux Trottoirs CD22	3
5	Dispositif d'enseignement de l'Allemand renforcé	3
6	Les jobs d'été	3
7	Gestion du foyer	3
8	Subventions aux associations	3
9	Vote des taux d'imposition des taxes locales	4
10	Vote du budget primitif 2015	5
11	Divers	5

### Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre	M. MONTALBANO Jean-Pierre
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal Absent	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard	Melle WEINACKER Angèle	Mme WEBER Denise